



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Dampierre-Erreur-de-maintenance-et-contrôles-oublies-un-systeme-hors-service-plus-d-une-annee>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Dampierre : Erreur de maintenance et contrôles oubliés : un système hors service plus d'une année**

22 juin 2022

France : Dampierre : Erreur de maintenance et contrôles oubliés : un système hors service plus d'une année

Les loupés d'EDF dans l'entretien et la surveillance du réacteur 2

Mi juin 2022, une activité de maintenance est programmée sur un tableau électrique du réacteur 2 de la centrale nucléaire de Dampierre (Centre - Val de Loire). Ce tableau permet de fournir du courant aux systèmes de régulation et de surveillance automatiques qui servent, entre autres, à déclencher les arrêts d'urgence du réacteur. De par son importance, ce tableau est équipé d'un système qui permet de surveiller son bon fonctionnement et de signaler un problème le cas échéant. Les équipes ont découvert que ce contrôleur était éteint depuis...mai 2021.

Lors du dernier arrêt du réacteur 2 de Dampierre, en mai 2021, les équipes d'EDF ont oublié de reconnecter ce contrôleur après être intervenues sur le tableau électrique en question. Heureusement, comme tous les systèmes importants, il est redondant : il existe un autre tableau qui peut remplir les mêmes fonctions. Ce qui permet à EDF de dire que l'évènement, bien que significatif [1] pour la sûreté (c'est à dire ayant une importance particulière qui a mis en jeu les mesures d'évitement et de limitation d'un accident nucléaire) [2], n'a eu aucune conséquence réelle. **Mais les problèmes de fond pointés par l'incident sont bien réels eux** : l'intervention de maintenance réalisée en mai 2021 a manqué de contrôle qualité, le redémarrage du réacteur après l'arrêt a manqué de contrôles et durant un an de fonctionnement, le réacteur a manqué de surveillance puisque EDF n'a pas découvert que le contrôleur était déconnecté.

Ce que EDF désigne comme un manquement administratif, un "non respect des spécifications techniques d'exploitation", révèle en réalité que les interventions de maintenance sur ce réacteur

nucléaire ont été faites sans la rigueur appropriée d'une part et n'ont pas été correctement vérifiées d'autre part. Qui plus est, il en va de même pour les contrôles préalables au redémarrage du réacteur, sans quoi l'oubli aurait été découvert. **Vérifications absentes des systèmes requis lors que le réacteur fonctionne et entretien qui met hors service des systèmes importants pour limiter les risques d'accidents : la surveillance et la maintenance à Dampierre 2 manquent clairement d'application.** De quoi s'interroger sur la réelle disponibilité des équipements de la centrale nucléaire et sur ce qu'EDF sait réellement de son installation.

Ce que dit EDF :

Non-respect des spécifications techniques d'exploitation

Publié le 22/06/2022

Dans une centrale nucléaire, chaque matériel ayant un rôle vis-à-vis de la sûreté des réacteurs est alimenté en électricité par l'intermédiaire de tableaux électriques secourus et redondants (voie A et voie B). Les règles générales d'exploitation imposent que ces tableaux de distribution électrique secourus soient disponibles. La surveillance de cette disponibilité est notamment assurée par des contrôleurs d'isolement, qui envoient des alertes en salle de commande en cas de baisse du niveau d'isolement des tableaux qu'ils surveillent.

Le 27 mai 2021, une activité de maintenance programmée est réalisée sur le contrôleur d'isolement du tableau électrique LCA [3] dans le cadre de l'arrêt programmé de l'unité de production n°2. Pour réaliser l'activité, les intervenants isolent le contrôleur d'isolement du réseau LCA en modifiant la position de son commutateur. L'unité de production n°2 est reconnectée au réseau électrique national le 5 juillet 2021.

Le 14 juin 2022, l'unité de production 2 est à l'arrêt dans le cadre de sa 4ème visite décennale. Lors d'une nouvelle opération de maintenance préventive sur le contrôleur d'isolement de ce tableau LCA, les intervenants s'aperçoivent que son commutateur est toujours dans la mauvaise position, c'est-à-dire isolé du réseau LCA. La fonction de suivi de l'isolement du tableau électrique LCA est donc considérée comme indisponible, ce qui n'est pas permis par les spécifications techniques d'exploitation.

Cette indisponibilité n'a pas eu d'impact réel sur la sûreté de l'installation. Toutefois, en raison du non-respect des spécifications techniques d'exploitation, la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré cet événement le 17 juin 2022 à l'Autorité de sûreté nucléaire comme un événement significatif de sûreté de niveau 1 (anomalie) sur l'échelle INES, qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-dampierre-en-burly/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-dampierre/non-respect-des-specifications-techniques-dexploitation-1>

Ce que dit l'ASN :

Non-respect de la conduite à tenir prévue par les règles générales d'exploitation du réacteur 2

Publié le 29/06/2022

Centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 17 juin 2022, l'exploitant de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré à l'Autorité de

sûreté nucléaire (ASN) un évènement significatif pour la sûreté relatif au non-respect des règles générales d'exploitation (RGE) applicables au système d'alimentation électrique LCA du réacteur 2.

Le système LCA est constitué de tableaux électriques alimentant des automates de régulation et de sécurité utilisés notamment par les systèmes d'arrêt d'urgence du réacteur ou de démarrage des pompes d'alimentation de secours des générateurs de vapeur. Un système redondant (LCB) permet l'alimentation de ces mêmes matériels. Des équipements, appelés contrôleurs d'isolement, surveillent la disponibilité des tableaux LCA et LCB.

Les RGE sont un recueil de règles approuvées par l'ASN qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation et les prescriptions de conduite des réacteurs associées. En cas d'anomalie détectée par leur contrôleur d'isolement sur le système LCA ou LCB, les RGE imposent une réparation du tableau concerné sous 24 heures quand le réacteur est en production.

Le 27 mai 2021, lors de l'arrêt pour simple rechargement du réacteur 2, une activité de maintenance a été réalisée sur un tableau électrique du système LCA. Dans ce cadre, les intervenants ont mis en position de sécurité le contrôleur d'isolement de ce tableau et ont oublié de le remettre en fonctionnement une fois leur activité terminée. A l'issue de l'arrêt, le réacteur 2 a été recouplé au réseau électrique le 5 juillet 2021.

Le 14 juin 2022, lors de l'arrêt pour visite décennale du réacteur 2, une activité de maintenance a été planifiée sur le même tableau électrique. A cette occasion, les intervenants ont constaté que le contrôleur d'isolement associé n'était pas dans la bonne position. En conséquence, la surveillance de ce tableau électrique a été indisponible pendant plusieurs mois alors que le réacteur était en production, ce qui constitue un non-respect des RGE.

Le contrôleur d'isolement incriminé a été remis en fonction dès la découverte de l'évènement. Aucun écart n'a alors été détecté sur les tableaux LCA. Par ailleurs, le système redondant LCB est resté disponible pendant toute la durée d'indisponibilité du système de surveillance du système LCA.

Cet évènement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. Néanmoins, en raison du non-respect des RGE, cet évènement, qui a affecté la fonction support d'alimentation électrique du contrôle-commande, a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des évènements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

Le réacteur 2 étant actuellement à l'arrêt dans le cadre de sa quatrième visite décennale, le système LCA n'est actuellement pas requis au titre des RGE et devra être à nouveau disponible lors du redémarrage.

<https://www.asn.fr/l-asn-controle/actualites-du-controle/installations-nucleaires/avis-d-incident-des-installations-nucleaires/non-respect-de-la-conduite-a-tenir-prevue-par-les-regles-generales-d-exploitation-du-reacteur-23>

Notes

[1] **Événements significatifs** : incidents ou accidents présentant une **importance particulière** en matière, notamment, de conséquences réelles ou potentielles sur les travailleurs, le public, les patients ou l'environnement. <https://www.asn.fr/Lexique/E/Evenement-significatif>

[2] **La sûreté nucléaire** est l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base, ainsi qu'au transport des substances radioactives, prises **en vue**

de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets.

<https://www.asn.fr/Lexique/S/Surete-nucleaire>

[3] **LCA** : Tableaux électriques alimentant en 48 V les automates de régulation et de sécurité de plusieurs matériels du circuit secondaire (groupe turbo alternateur notamment).